

Prévention des expulsions locatives

Arrondissement de Saintes

Impayé ou retard de loyer ?

L'UDAF et l'ADIL peuvent vous aider :

- à rechercher des solutions
- face à vos impayés de loyers et de charges
- lors d'un entretien personnalisé et gratuit

CONTACTEZ-NOUS VITE AU

05 46 28 36 02



Afin de vous aider dans la recherche de solutions, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un entretien au niveau juridique, budgétaire et social.



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a mandaté 2 associations pour vous accompagner



Un juriste spécialisé dans le droit du logement



Un travailleur social spécialisé dans l'accompagnement et la gestion du budget

Vos garanties :

- ① confidentialité et secret professionnel
- ② démarches effectuées avec votre accord
- ③ orientations vers les partenaires

CONTACTEZ-NOUS VITE AU

05 46 28 36 02